FFR

FFR
LIGUE RÉGIONALE
NOUVELLE-AQUITAINE

Gradignan, le 30 septembre 2025

AVIS HEBDOMADAIRE N° 2

REGLEMENT FINANCIER
-
FRAIS DE DEPLACEMENTS

Lors de sa réunion du 07/10/2025, le Bureau de la LIGUE REGIONALE NOUVELLE AQUITAINE de RUGBY a adopté des modifications au texte de l'article 1 du Règlement Financier 2025/2026, dans l'attente de l'approbation définitive du Comité Directeur du 20/11/2025.

Article 1 : FRAIS DE DEPLACEMENTS

A. Membres élus - Bénévoles

Les tarifs de remboursement applicables seront :

- Frais de route :
 - 0,45 € par kilomètre parcouru, (référence : via michelin.com, itinéraire le plus rapide) ou déduction fiscale (Art. 200 du CGI application du barème salariés).
 - déplacements inférieurs à 50 km : pas de remboursement (possibilité de déduction fiscale pour le cumul)

- Ferroviaire - Avion : tarif le plus économique sur production des justificatifs joints à la convocation

- Frais de séjour :
 - Restauration : 25 € par repas
 - Hébergement (petit déjeuner compris) : 100 € la nuitée

Quel que soit le mode de transport utilisé, les distances prises en compte pour le remboursement (ik ou billets de train) seront calculées au maximum sur la base de la distance du lieu ou gare proche du domicile principal jusqu'au lieu (ou gare proche) de la réunion noté sur la convocation.

SG INTERSPORT GILBERT edenauto

D. Frais pour les Officiels de matchs

Pour toutes les compétitions organisées par la Ligue :

1) une indemnité forfaitaire sera versée aux officiels de match selon ci-dessous :
- Arbitre : 70 € pour le Championnat et 100€ pour les Phases Finales
- **Superviseur : 50 € + IK**
- **Conseiller en arbitrage : 60€**
- Représentant fédéral : 45 € + **IK**
- Représentant fédéral Evaluateur : 45 € + **IK**
- **Coach : 60 €**
- Délégué sécurité : 45 €
- Délégué financier : 45 €

Mise en application du présent article modifié à effet rétroactif.

Le Secrétaire de la LIGUE REGIONALE NA de Rugby
Jean Marc DEGOS

Destinataires :
Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur de la LIGUE
Mesdames, Messieurs les Président(e)s des clubs affiliés à la FFR
Personnel de la LIGUE